

Relevé de décisions du Comité Technique collectivités du 11 Mai 2021

Participants	Présent	Absent
Représentant(s) de l'AMF	x	
Représentant(s) du Conseil départemental	x	
Représentant(s) de la CABA		x
Représentant(s) de la CC Cère et Goul en Carladès		x
Représentant(s) de la CC Châtaigneraie Cantalienne	x	
Représentant(s) de la CC Sumène-Artense		x
Représentant(s) de la CC Pays de Gentiane	x	
Représentant(s) de la CC Pays de Salers		x
Représentant(s) de la CC Saint Flour	x	
Représentant(s) de la CC Hautes Terres		x
Représentant(s) de la CC Pays de Mauriac		x
SP relance	x	
Mme Bénet	x	

Thèmes	Décisions-Informations
Rappels et informations AAP à destination des collectivités	<p>Rénovations énergétiques des équipements sportifs. Cette enveloppe est gérée par l'Agence Nationale du Sport https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/renovation-thermique-modernisation-equipements-sportifs</p> <p>Les dossiers "Plan de relance - rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs" (crédits nationaux), doivent être transmis à l'Agence pour le 16 avril. Les dossiers "Plan de relance - rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs" (crédits régionalisés), pourront être transmis au fil de l'eau avec un point régulier permettant d'évaluer la consommation des crédits, date limite 7 juin 2021.</p> <p>Le contact est Monsieur Corvaisier eric.corvaisier@cantal.gouv.fr conseiller d'animation sportif tél 04 63 27 32 34/06 23 21 75 77 qui peut vérifier l'éligibilité du projet.</p> <p>Le conseil départemental s'est rapproché de Monsieur Corvaisier.</p> <p>Lien vers l'appel à projets "slow tourisme" https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210407/slowtouris2021-83</p> <p>Madame Mourgues précise qu'il existe un fonds tourisme de montagne dont nous ne connaissons pas le dimensionnement. Elle interroge le commissariat de Massif pour connaître les projets éligibles.</p> <p>Un appel à projet pour des micro-folies vient être lancé : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Culture-et-patrimoine/Appel-a-projets-Deploiement-des-micro-folies-en-Auvergne-Rhone-Alpes</p> <p>Pour les artistes, acteurs culturels, du patrimoine, de l'éducation populaire ou collectivités territoriales ; Cet été ou d'ici l'automne, pour un projet artistique, culturel ou</p>

	<p>patrimonial avec des jeunes, des familles, des personnes âgées, les habitants ... Cet appel manifestation d'intérêt concerne les douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes. https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/PRENDRE-L-AIR-du-temps-2-un-ete-culturel-pour-tous-et-partout-en-Auvergne-Rhone-Alpes</p> <p>Clôture le 21 mai</p> <p>Quartiers culturels créatifs https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Soutien-aux-Quartiers-culturels-creatifs-QCC) Clôture le 11 juin</p>
Transformation numérique des collectivités	<p>Madame la sous-préfète rappelle que nous disposons d'une enveloppe départementale de 297 000€ et reprend sa proposition de travailler sur un projet structurant, en mutualisant les différents projets et de constituer un groupe de travail.</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre de ces fonds déconcentrés, une proposition d'organisation régionale a été établie par le SGAR Il est ainsi proposé de procéder à une instruction au fil de l'eau et à la maille départementale, sur la période 2021-2022. Chaque département dispose d'un droit de tirage à hauteur de 297 000 euros sur l'enveloppe régionale pour financer en priorité les projets de modernisation et de transformation numérique déposés par les collectivités petites et moyennes de son territoire.</p> <p>Les 4 axes suivants sont mis en avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Création ou amélioration d'un service en ligne, d'une démarche de dématérialisation ou d'accompagnement des agents dans l'appropriation de nouvelles méthodes et outils liés au numérique, permettant de mieux exploiter les données en lien avec les activités de la collectivité (transport urbain, urbanisme, mobilités...). 2 – Formation et sensibilisation à l'inclusion numérique à l'attention des agents, via des parcours de formation et des certifications. 3 – Des projets d'amélioration de la relation avec les usagers, par exemple via l'extension ou l'amélioration de l'offre omnicanale (sites web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique). 4 – Des projets d'innovation au bénéfice des services publics locaux avec l'aide d'un laboratoire d'innovation territoriale. <p>Règles spécifiques relatives aux subventions dans le cadre de cet AAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses de personnel ne peuvent pas être financées, de même que les achats d'équipement informatiques pour les agents. • Le financement accordé peut atteindre jusqu'à 100% du coût du projet. <p>Le conseil départemental va proposer une ingénierie à l'échelle départementale. Madame Mourgues mettra en place une réunion en présentiel sur le sujet dès que possible.</p>
Les EHPAD mesures medico sociales	<p>Madame la sous-préfète indique que les crédits du plan de relance seront gérés par les ARS. Madame Debladis transmet à Madame Mourgues la liste des établissements déjà repérés.</p>
ESS	<p>Un webinaire ESS initié par la Préfecture du Cantal s'est déroulé le 6 mai dernier, avec 250 participants.</p> <p>Les éléments de la présentation sont disponibles via le lien suivant : http://www.cantal.gouv.fr/webinaire-d-information-au-profit-des-structures-a7218.html</p>
Comité de suivi du plan de relance	<p>Monsieur le préfet réunit le 21 mai à 10 heures à l'amphithéâtre du lycée agricole un comité départemental de suivi de France relance dans le Cantal. Un premier comité avait eu lieu le 15 janvier dernier.</p> <p>Madame Mourgues sollicitera l'ARS pour une intervention à cette instance.</p>

La prochaine réunion est fixée au mardi 25 mai à 17 heures